

bruit des pas est étouffé par des tapis moelleux. Sur les portes à fond blanc se détachent les emblèmes de la musique. Les meubles sont dans ce style Pompadour vieillot encore en vogue en Allemagne. Un piano à queue, en bois blanc, qu'on dirait taillé dans un bloc d'agate, est grand ouvert, comme si la dame de la maison venait de le quitter. Mais, hélas! six ans ont passé depuis qu'elle n'est plus, cette jeune et charmante Mary Burt qui s'était enthousiasmée du vieil homme de guerre, comme Bettina, l'enfant de seize ans, s'était passionnée pour Goethe, le sexagénaire.

Nous voici dans l'antre du lion : le cabinet de travail de M. de Moltke, pièce spacieuse qu'éclairaient trois hautes fenêtres, à vue sur la place du Roi et la colonne de Triomphe. La place est couverte de sable, et la colonne, garnie de ses petits canons dorés, ressemble à un porte-cigares. La table, autour de laquelle se réunit l'état-major dans ses conférences, est surchargée de cartes de livres, de brochures, de journaux. Un éclat d'obus portant cette inscription: *Königsgrätz, 3. Juli 1866, sert de presse-papier au Militär-Wochenblatt*. Les papiers sont décorés de fresques bizarres dont quelques sujets sont empruntés à des événements. Deguerriertoutons font d'un pied vainqueur des turcos et des zouaves; des héros d'armes emboitant la trompette célèbrent le triomphe de l'Allemagne aux quatre coins de l'univers. M. de Moltke est représenté dans ces peintures sous divers costumes militaires; il peut se rendre compte de la figure qu'il aurait faite au temps des premiers Germains, à la guerre de Trente ans et sous Frédéric II. Le peintre a personnifié en lui le génie militaire de la Prusse.

La chambre à coucher du feld-maréchal est contiguë; elle est d'une sévérité monastique: un lit en fer et une petite table sur laquelle se trouve le portrait de madame de Moltke, c'est là tout l'inventaire.

Cette absence de confort, — je ne dis pas de luxe, — trahit les principes de stricte économie qui ont toujours guidé M. de Moltke. On m'a conté à ce sujet une anecdote caractéristique. C'était après l'expédition de Paris. M. de Moltke arriva un matin à Colmar. Compagnon de route quelques jours, il se fit délivrer un billet de logement. L'insigne honneur d'héberger le feld-maréchal échoit à madame R... Mais comme elle ne se soucia pas d'avoir chez elle un des plus implacables ennemis de la France, elle l'envoie à l'hôtel.

M. de Moltke choisit un appartement au premier, avec salon, cabinet de travail et chambre à coucher. Il donne des dîners, et ses convives sablent le champagne. Au bout du troisième jour, l'hôtelier crut devoir prévenir M. de Moltke que son billet de logement expirait dans la journée.

— C'est bien, répondit-il. Le soir venu, il demandait une petite chambre au second étage, il dînait à 3 francs et se buvait que du vin ordinaire.

M. de Moltke est danois d'origine. Orphelin de bonne heure, sans fortune, il fut élevé au frais de l'Etat, à l'Ecole des cadets de Copenhague. D'un physique agréable, — un joli blond aux joues roses, — il fut admis au nombre des pages du roi de Danemark. Mais il avait peu de goût pour les frois-frous de la cour; ses biographies nous disent que, jusqu'à son mariage, il détesta le beau sexe. Ce n'était pas encore le grand tourment que nous connaissons aujourd'hui; c'était cependant déjà un jeune homme sérieux, de mœurs puritaines, ennemi des oliviers de lune et des sérénades, tout assoufi de science et penché sur les gros livres. Il savait par cœur Plutarque, César et Tacite. Si la vue d'une femme le laissait indifférent, la vue d'un canon faisait par contre éteindre ses prunelles, le contact d'une épée lui donnait de longs tressaillements. Les armes avaient pour lui un attrait irrésistible. Il demanda à changer sa livrée de page contre l'uniforme du soldat, et devint un beau lieutenant, à la mine éveillée, à la tournure martiale. « J'avais l'air d'une fille », s'écriait-il; enfin, je suis un homme. » L'ambition grandit à mesure que s'allongèrent les galons. L'armée danoise, inflexible et pacifique, n'offrit pas d'avancement rapide. Moltke le comprit, et se sentant aux pieds des bottes de sept lieues, il quitta Copenhague et vint à Berlin. De 1828 à 1836, il fréquenta l'Académie de la guerre. En 1838, il fut attaché à la section topographique du grand-état-major; et sept ans plus tard, ayant déjà acquis une grande notoriété, il fut appelé à Constantinople pour réorganiser l'armée turque. Après la bataille de Nisib, M. de Moltke se sépara du sultan, qui n'avait pas suivi ses conseils et avait été battu.

Les lettres qu'il adressait d'Orient à sa sœur, mariée à un Anglais, M. Burt, six dans le Holstein, passent par des chefs-d'œuvre de style. Les descriptions sont sobres mais saisissantes. On lit ces lettres en famille, et miss Mary, la fille cadette de M. Burt, issue d'un premier mariage, se sentait tout émue à ces récits lointains; elle reliait les lettres en secret, et ne rêva bientôt plus que de ce hardi officier qui travaillait, comme un héros de roman, les drapeaux et les batailles au galop de son coursier. A son retour, en 1839, M. de Moltke alla passer quelque temps chez sa sœur, et Miss Mary, âgée de seize ans, fit la conquête du grave guerrier. Ils partirent ensemble pour l'Italie. M. de Moltke avait été nommé aide de camp du prince Henri, qui résidait à Rome.

Il resta deux ans dans les Etats du Saint-Siège et leva le plan de la capitale pontificale et de la campagne romaine. Quand il revint à Berlin, il fut promu au grade de lieutenant colonel, et, peu de temps après, placé à la tête du grand état-major.

J'ai vu M. de Moltke deux fois. Il est long, maigre, légèrement voûté. La lame a usé le fourreau. Sa taille ne se redresse que lorsqu'il est à cheval. On lui donnerait alors trente ans. Sa figure soigneusement rasée est sillonnée de mille petites rides qui se croisent et s'entrecroisent comme les hâchures d'une gravure sur bois. Son profil numismatique rappelle vaguement celui de César. Le nez, fortement accusé, indique la volonté, la persévérance, le courage. Avec ces nez-là on va loin. Les lèvres sont minces et ont une expression de profonde mélancolie. Le menton est d'un modelé vigoureux. Les yeux, noirs et brillants, achèvent de donner à cette tête un peu sèche, qu'on dirait taillée dans une vieille racine de buis, un caractère particulier qui la distingue entre mille.

(A suivre.) v. TISSOT.

Nouvelles du soir

Le Consistoire central des Israélites de France s'est ému des bruits qui circulent sur le projet du traité de commerce proposé par le gouvernement roumain à la France et d'après lequel les Israélites français ne trouveraient pas en Roumanie une situation égale à celle de leurs concitoyens des autres cultes. Le Consistoire Central a pris une délibération pour demander au gouvernement français de se refuser à toute négociation qui aurait pour effet de porter atteinte au principe de l'égalité de tous les Français devant la loi. Une copie de cette déclaration a été remise à M. Decazes, le 8 juillet, par une délégation du Consistoire central.

DRPCHES TELEGRAPHIQUES

Londres, 10 juillet 9 h. s. **Chambre des communes.** — M. Disraeli répondant à M. Jenkins dit qu'il espère produire la correspondance concernant la question orientale au commencement de la semaine prochaine.

M. Lowther répondant à M. Laws dit que les troubles de Fidji ne sont pas sérieux; une partie des tribus des montagnes on envahi quelques villages.

Des mesures sont prises pour rétablir l'ordre; les troubles sont purement locaux et on ne craint pas qu'ils se renouvellent.

M. Disraeli répondant à M. Forster dit qu'on n'a pas encore reçu de réponse relativement aux prétendues atrocités de la Bulgarie, il espère que quand on l'aura reçue on trouvera que les allégations ne sont pas fondées; certes dans une insurrection il y a toujours des atrocités mais les nouvelles sont exagérées.

Le représentant de Constantinople instruit a poussé la Porte à mitiger les maux de la guerre.

M. Forster croit qu'il faut demander une réponse télégraphique à la question relative aux atrocités.

Les événements marchent vite dans ces pays.

Il faut lors de la discussion, toute information possible surtout parce que l'on assure à l'étranger que l'Angleterre soutient moralement la Turquie.

M. Disraeli renouvelle la déclaration que le gouvernement est sans information sur les atrocités.

La discussion est sans suite.

Vienne, 10 juillet. — On assure que dans l'entrevue de Reichstadt les deux empereurs se seraient mis d'accord sur le principe de non intervention, en se réservant, aussitôt que les événements de la guerre auront amené un résultat, de provoquer une entente confidentielle de toutes les grandes puissances chrétiennes.

En définitive, l'impression est telle, qu'on considère comme évité tout danger de voir la guerre s'étendre au delà de son foyer actuel.

Dans l'affaire du vapeur *Tisza* sur lequel les Serbes ont fait feu, l'Autriche a demandé la révocation et la punition du commandant serbe, des excuses de la part du gouvernement Serbe et des garanties pour l'avenir.

La Serbie a adhéré à toutes ces conditions. Elle a déclaré, par écrit, que le commandant sera puni et que des mesures rigoureuses seront prises pour l'avenir.

La *Gazette Officielle* de Serbie publiera cette déclaration.

Nous recevons communication de la dépêche suivante de Madrid concernant l'incident La Bastida:

Madrid, 10 juillet, soir. — Voici des détails exacts sur l'incident relatif à M. La Bastida: Le ministre public ayant vu dans les articles publiés par la *Gazette de Paris*, une diffamation à l'égard du ministre des finances espagnol, et se fondant sur ce que, d'après le code espagnol, il y a délit, alors même que la publication a été faite en lieu en pays étranger, a intenté un procès en vertu de la loi organique sur le pouvoir judiciaire qui veut que certains délits soient poursuivis d'office.

Il a, en conséquence, présenté un acte d'accusation au tribunal qui, se conformant aux dispositions de la loi de procédure criminelle, a admis la validité de la poursuite et accordé l'autorisation d'arrêter le prévenu, afin qu'il puisse être interrogé, conformément à notre législation. A la suite de son arrestation, dans la matinée du 8, et dans son interrogatoire, La Bastida a avoué avoir envoyé plusieurs articles au di-

recteur de la *Gazette de Paris*, et a fait voir que celui qui faisait l'objet de la poursuite avait été altéré dans la partie la plus essentielle.

La-dessus le tribunal, se conformant à ce que prescrit le Code de procédure criminelle en pareil cas, a lancé un mandat nouveau, annulant l'arrestation du prévenu, et déclarant que pour rester provisoirement en liberté il aurait à fournir caution de la somme de cinq cents pesetas dans le délai de deux jours. Cette caution ayant été fournie, le prévenu a été mis en liberté le même jour.

Plusieurs journaux publient ce matin des dépêches qui peuvent se résumer ainsi:

Ztchara est pris. Tcherniaeff est menacé sur son flanc gauche par un corps venant de Widdin, et sur la droite par des renforts venant de Sophia, évalués à 25,000 hommes.

Madrid, 10 juillet, soir. — La commission de la dette publique a proposé d'appliquer une somme de trois millions de réaux mensuels à l'amortissement de la dette intérieure et extérieure consolidée.

Wurtzbourg, 10 juillet. — L'empereur Guillaume arrivera ici à une heure quarante-cinq minutes. Le prince de Bismarck est arrivé à une heure cinq minutes et a été accueilli avec enthousiasme par la population. Toute la ville est pavée.

Wurtzbourg, 10 juillet. — L'empereur d'Allemagne est arrivé ici, après un heureux voyage. Il a été reçu à la gare par une foule immense qui l'a acclamé avec joie. La ville est richement pavée.

Wurtzbourg, 10 juillet. — L'empereur Guillaume est arrivé aujourd'hui, à 2 heures 20 minutes, et a été reçu avec enthousiasme. Il est descendu à l'hôtel *Kronprinz*. Ce soir, il aura promenade aux flambeaux. Le prince de Bismarck est retourné à Kissingen, à 5 heures un quart.

Wurtzbourg, 10 juillet, 8 h. soir. — Le prince de Bismarck, après une conférence de trois heures avec l'empereur d'Allemagne, est retourné à Hissingen en compagnie de son fils Herbert. L'empereur loge à l'hôtel *Kronprinz*. Il est bien portant et de belle humeur. Ce soir, il y aura promenade aux flambeaux et sérénade.

Paris, 11 juillet, 12 h. 34. Des avis officiels de St-Petersbourg confirment que la Russie et l'Autriche sont d'accord pour ne pas intervenir, pour localiser la guerre et se concentrer ultérieurement avec les puissances si les événements l'exigent.

Berlin, 11 juillet. L'escompte est élevée à 4 0/0.

Belgrade, 11 juillet, 2 h. 30. L'armée serbe de la Drina a débarqué des Turcs la rive droite de la rivière.

Des Serbes de l'armée de Timock ont poussé des reconnaissances jusqu'à Widdin.

Les volontaires arrivent en foule. Une canonnière turque a bombardé Novocelo dont les Serbes s'étaient emparés; elle a incendié quelques maisons; les habitants ont pris les armes pour repousser les Turcs.

Rien n'est positif encore relativement aux correspondants, il est même probable que ce fait est inexact.

Progrès de Dentaire Dents et Dents et Dents et Dents sans douleurs. **Edouard VERBURGHE**, DENTISTE, Breveté de S. M. le Roi des Belges. *Roubaix, rue de l'Espérance, 6. Roubaix MAISON A PARIS*

NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas remplir la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soulever des dents chancelantes. — Succès garantis.

Taxe sur les chevaux et voitures La taxe sur les chevaux et voitures établie par la loi du 2 juillet 1863, supprimée en 1865 et remise en vigueur en 1871, a été notablement modifiée par la loi plus récente du 23 juillet 1872. Nous croyons opportun de rappeler ici les obligations que cette loi nouvelle impose aux redevables et les pénalités dont elle les rend passibles en cas d'infraction ou de retard dans la déclaration des éléments imposibles.

Doivent être déclarés: 1° Toutes les voitures suspendues, destinées au transport des personnes (quand même leur propriétaire ne les utiliserait pas); 2° Les chevaux d'attelage des voitures imposibles.

La taxe est à Roubaix de: Pour une voiture à 4 roues, 50 fr. Pour une voiture à 2 roues, 25 fr. Pour un cheval de selle ou d'attelage, 20 fr. Cette taxe est réduite de moitié pour les chevaux et les voitures qui sont exclusivement employés pour les besoins de l'agriculture ou l'exercice d'une profession donnant lieu à l'imposition des droits de patente.

(Il existe quelques exceptions à ces dispositions générales, mais nous ne voulons pas faire en ce moment un exposé complet de la loi, notre but n'étant que de donner à nos lecteurs des indications qui peuvent leur devenir immédiatement utiles.)

D'après l'article 8 de la loi actuelle, les personnes qui, dans le courant de l'année, deviennent possesseurs de chevaux ou de voitures imposibles doivent la contribution à partir du 1^{er} du mois dans lequel le fait s'est produit.

Quelques personnes pourraient penser que la taxe ayant été payée pour l'année par les précédents possesseurs, elles n'ont rien à déclarer de leur droit jusqu'à l'année suivante; ce serait là une erreur: l'article en question signifie qu'il n'y a pas lieu de tenir compte des impositions antérieures ni établies; ainsi, le cheval et la voiture dans la même année passerait entre quatre mains successives, on serait tenu successivement à quatre contributions calculées chacune d'après le nombre de mois restant à courir, depuis et y compris celui de l'acquisition.

Dans le cas où, à raison d'une résidence nouvelle, le contribuable devient passible d'une taxe supérieure à celle à laquelle il était assujéti le 1^{er} janvier, il doit un droit complémentaire égal au montant de la diffé-

rence, et calculé à partir du 1^{er} du mois dans lequel le changement de résidence s'est produit. Ainsi, une personne qui n'aurait quitté Versailles le 15 avril pour venir habiter Paris et qui amènerait avec elle dans cette nouvelle résidence un cheval de selle pour lequel il n'était passible, à Versailles, que d'une taxe de 15 fr., aurait à payer à Paris un supplément de 7 fr. 50, la taxe étant à Paris de 22 fr. pour un cheval de selle, mais le supplément ne se trouvant dû qu'à partir du 1^{er} avril, c'est-à-dire pour neuf mois ou les trois quarts de l'année.

La déclaration par les propriétaires est obligatoire dans les circonstances que nous venons d'indiquer; elle doit être faite dans la mairie de l'arrondissement du domicile et dans un délai de trente jours; à partir de la date à laquelle ont lieu les faits susceptibles de motiver l'imposition de nouvelles taxes ou de suppléments de taxes.

Pénalités. — Les taxes sont doublées pour les chevaux et les voitures qui n'ont pas été déclarés dans les délais fixés ou qui ont été déclarés d'une manière inexacte.

Les contrôleurs des contributions directes ont dans leur attributions de surveiller l'exécution de la loi; et en appliquant les rigueurs de la loi, ils ont, par des avis préalables, provoqué les déclarations et mis ainsi les redevables en mesure d'échapper à ces doublements de taxes, mais ces démarches étaient toutes gratuites, et comme on nous assure aujourd'hui qu'il serait question de les interdire, nous nous permettons d'inviter les intéressés à ne plus compter à l'avenir sur cette conciliante intention, et à se conformer strictement aux prescriptions de la loi.

COMMERCES

Anvers, le 10 juillet. Café. — Marché sans changement; en vente on vend 5 à 600 balles Santos.

Céréales. — Froment calme avec affaires limitées; on fait une partie Céphalonie à 28 1/4; Polish 26 à 27 1/2. Seigle 15 fr. Orge sans changement avec affaires difficiles. Avoine stationnaire avec ventes régulières par le détail.

Laines. — On a fait 340 balles laine de la Plata en suint.

Pétrole. — En hausse. On a payé le disponible fr. 32 1/2 à 33 1/4. Le courant du mois 32 1/2 à 33. Août, 00, sept. 00, 3 dern. mois 00, 4 de 34. On coté: Disponible 33 1/2, le courant du mois 33, août 33 1/2, septembre 34, oct. 00, 3 dern. mois 34, 4 de 34.

Riz. — Sans changement avec de petites affaires régulières pour les besoins de la consommation.

Saindoux. — Le saindoux d'Amérique est par continuation très-calmé et les prix faiblement tenus; Wilcox disp. fr. 32, les autres marques 31 à 31 3/4 par 50 kil. Sur livraison les prix sont également calmés.

Salaisons. — Marée faible et sans affaires dignes de mention. Short mid les fr. 130, long mid les fr. 122. Bœuf 138 à 141, épaule les 90 à 92 p. 400. A livrer on demande pour moitié à moitié 123 à 124 par 100 k.

Sucres de betteraves. — On cote 88 degrés fr. 51 pour disponible.

Cours commerciaux de la Bourse de Paris, du 10 juillet.

Huile de colza	Id. de lin	Id. de sésame	Id. de ricin
77 50	71 50	71 50	71 50
77 50	71 50	71 50	71 50
77 50	71 50	71 50	71 50
77 50	71 50	71 50	71 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Blé blanc	Blé roux	Blé dur	Blé tendre
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50
11 50	11 50	11 50	11 50

Le Foncier se maintient à environ de 701.

Les obligations égyptiennes 1873 sont demandées à 193.

Les actions et délégations de Suez, après avoir été cotées à 100 fr. de hausse sur les cours de samedi, sont retombées, les actions à 638, et les délégations à 532.

Les Autrichiens et les Lombards n'ont pas varié.

La Rente italienne est en hausse de 70 c., à 69 40.

La Rente turque est demandée à 10 70. On escompte un peu moins sur ce fonds d'Etat les succès des armées ottomanes.

Les obligations du Crédit foncier de Russie sont très fermes.